

Lignes directrices opérationnelles pour le transport de vrac liquide, de marchandises diverses et de cargaisons liées à un projet à Lower Cove et à Long Wharf

- 1) Pourrait nécessiter une évaluation des impacts environnementaux.
- 2) Heures de fonctionnement des terminaux non maritimes :
De 8 h à 23 h, du lundi au dimanche
- 3) Impact communautaire :
Une rétroaction de la part de la ville, et éventuellement des citoyens, pourrait être nécessaire.
- 4) Lignes directrices en matière de bruit pour les opérations de terminaux non maritimes :
 - a) Les règlements de la ville de SJ seront pris en compte. La surveillance acoustique devra être assurée aux frais du promoteur.
 - b) Le plan d'atténuation du bruit doit être présenté au Port dans le cadre de la proposition globale.
- 5) Fréquence de la circulation des camions :
6 camions par heure De 8 h à 19 h, du lundi au samedi.
- 6) Opérations de chargement/déchargement des navires :
24 h/24, 7 j/7
- 7) Effets environnementaux :
 - a. Odeur : Pas d'odeur perceptible.
 - b. Déversements et fuites – signalés et nettoyés immédiatement aux frais du promoteur.
 - c. Qualité de l'air – surveillance aux frais du promoteur et rapport continu au Port.
- 8) Toute modification et restauration du terminal ou du poste à quai :
Aux frais du promoteur.
- 9) Opérations de croisière :
Aucune perturbation ou aucun impact.
- 10) Droits de port :
Voir le site Web (www.sjport.com/tariffs) pour consulter les droits publiés.

Droits concernant les terrains

Durée	Exigences en matière de terrain	Tarif par pied carré
6 mois	1 acre	5,00 \$
1 an	1 acre	4,00 \$
2 ans	2 acres	3,00 \$

